



**RIFA - Réseau Interrégional pour l'Adaptation de la Formation
Technique et Professionnelle aux Besoins de l'Artisanat**

Étude Interrégionale

La formation professionnelle et la sécurité au travail

Côte d'Ivoire, Bénin, Brésil, Maroc, Honduras, Guatemala,

Jens Kayser

**Bfz gGmbH
Section internationale
2011**



This project is funded by
The European Union



A project implemented by
sequa gGmbH

Table des matières

1. Introduction
2. Contexte – Informations générales et informations socio-économiques
3. La sécurité au travail et la formation professionnelle
 - 3.1. Renforcer la prise de conscience au sujet de la sécurité au travail
 - 3.2. Métiers sélectionnés et la sécurité au travail
 - 3.2.1. L'industrie textile
 - 3.2.2. Mécanique auto
 - 3.2.3. Menuiserie
 - 3.2.4. Boulangerie
 - 3.2.5. Coiffure / beauté
4. L'analyse des problèmes / solutions / transfert des connaissances
5. Résumé

« Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission européenne »

1. Introduction

RIFA signifie « Réseau Interrégional pour l'adaptation de la Formation technique et professionnelle aux besoins de l'artisanat ». Le projet financé par l'UE vise à créer un réseau de formation professionnelle dans le secteur de l'artisanat au sein des pays cibles, afin principalement, d'aider à adapter les contenus et les structures de la formation professionnelle aux besoins des entreprises. Pour ce faire, il faut prendre en compte les contextes des pays cibles. Il s'agit de trois pays francophones en Afrique de l'Ouest : le Maroc, le Bénin et la Côte d'Ivoire.

Ces trois pays présentent, dans le secteur de l'artisanat, des structures très différentes pour la formation professionnelle. Alors qu'existent déjà au Maroc et au Bénin des approches de la formation en alternance, en Côte d'Ivoire, des centres de formation offrent un enseignement pour diverses professions. En Côte d'Ivoire et au Bénin, la grande majorité des artisans travaille surtout dans le secteur informel. Au Maroc aussi, une grosse partie des entrepreneurs travaille de façon informelle.

S'ajoutent aux trois pays cibles du projet, des partenaires associés d'Amérique Latine. Ce sont des organismes de formation professionnelle et des associations professionnelles du Brésil (CACB), du Honduras (IPC), du Guatemala (INTECAP) et du Salvador (INSAFORP). C'est dans le cadre de la coopération Sud-Sud que ces partenaires associés devront partager et transmettre leur expérience et leurs compétences aux partenaires des pays d'Afrique du projet. Cela s'est mis en place au cours du projet, lors des quatre conférences et ateliers à Abidjan (Mars 2010), à Curitiba, Brésil (Décembre 2010), à Fès (Septembre 2011) et au Bénin (2012). L'INSAFORP (El Salvador) ne participe pas à cette étude, pour des raisons organisationnelles.

Les ateliers devront non seulement faciliter le transfert des connaissances, mais aussi créer des synergies pour que les représentants de tous les pays participants examinent la situation de l'enseignement professionnel à travers le prisme de six thèmes. Ces thèmes ont été définis collectivement lors du premier atelier à Abidjan (Côte d'Ivoire). Dans le cadre du projet, six études seront développées sur les thèmes prioritaires : pour chaque pays africain, il y aura une étude nationale, et pour chacun des six sujets, il y aura une étude interrégionale, comparative et analytique. Le présent document contient la deuxième étude sur le rôle de la sécurité et de la santé au travail au sein de la formation professionnelle.

Cette étude inclut des informations provenant de trois sources principales.

Premièrement sont envoyés aux partenaires dans chaque pays des questionnaires qui visent à interroger les informations sur les divers sujets. Les questions étant identiques pour chaque pays, la comparabilité en est donc plus pertinente.

La deuxième source correspond aux ateliers établis sur place, où les partenaires analysent les forces et les faiblesses de leur système d'enseignement professionnel en relation avec les sujets respectifs.

La troisième source est la recherche scientifique sur le sujet. Cependant, les résultats directs provenant des questionnaires et des ateliers sont primordiaux, car l'information est donnée directement par les experts.

Ce texte contient la deuxième étude, sur le thème « La formation professionnelle et la sécurité au travail ». En 2010, les questionnaires ont été remplis par les partenaires sur ce sujet. En Décembre 2010, un atelier a eu lieu à Curitiba / Brésil, où les partenaires du projet RIFA ont discuté du rôle de la sécurité dans la formation professionnelle dans leur pays. Les résultats ont été collectés et incorporés dans le présent texte.

Le texte suit en grande partie la structure des questionnaires. Le but de cette étude est de comparer les résultats, et de montrer les possibilités de transfert des connaissances. L'analyse débute par la description des situations socio-économiques dans les différents pays concernant la sécurité au travail. Il examine l'information générale sur la pertinence et sur les normes en matière de sécurité. Il est particulièrement important d'isoler les différences entre les deux grandes régions du projet, Afrique de l'Ouest et Amérique latine / Brésil. En le faisant, on a tenu compte de la situation particulière au Brésil,

car ce pays a démontré au cours du projet qu'il proposait les meilleures pratiques, et qu'il représente donc un modèle pour les autres pays.

Puisque les possibilités et les effets des mesures de sécurité au travail sont différents selon les métiers, l'auteur a sélectionné cinq métiers et a les considérés isolément. Ces métiers sont les plus exercés dans les entreprises partenaires africaines. Un résumé avec des conclusions générales termine l'étude. Les suggestions et idées pour améliorer la sécurité dans la formation qui sont soulignées par les participants dans les ateliers et les questionnaires sont très importantes, aussi sont-elles placées au premier plan. En combinant les approches en matière de sécurité au travail dans les différents pays et continents, nous souhaitons initier, à partir d'un échange Sud-Sud, un débat entre les partenaires, lequel permettra à tous d'améliorer leur travail.

Cette étude comparative correspond à la synthèse du travail des partenaires du projet RIFA; les résultats de la coopération seront mis à disposition du grand public.

2. Contexte - situation socio-économique dans les pays participants

Chaque année, des millions de travailleurs sont blessés au travail, tombent malades ou meurent. S'ajoute à cela la perte économique liée à l'arrêt de la capacité de travail, conséquence du manque de protection du travail.¹ Sans parler de l'obligation morale de protéger les travailleurs, car en raison des coûts élevés d'une insuffisance ou d'une absence de protection du travail, il y a une forte incitation économique à améliorer la situation. Par conséquent, il faut que l'amélioration de la situation devienne une préoccupation centrale des gouvernements, des syndicats et des chambres des métiers.

Depuis les années 1940, on connaît le concept de «bon travail» (decent work) comme modèle pour les acteurs dans les entreprises, les syndicats, et au sein des institutions politiques. Ce concept est destiné à servir de guide pour la création d'un environnement sûr au travail. Les objectifs concernant la sécurité au travail définis² par l'OIT sont les suivants:

- Il faut que le travail ait lieu dans un environnement propre et sûr.
- Il faut que les conditions de travail soient fondées sur le bien-être du travailleur et sur la dignité humaine.
- Le travail doit offrir des possibilités de développer les talents personnels et permettre de servir la communauté.

Par conséquent, la définition moderne d'un travail bon et sûr dépasse la représentation réductrice de sécurité au travail comme simple protection contre les dangers physiques sur le lieu de travail. Dans le cadre du projet RIFA, la définition de la sécurité au travail dans les différents pays est intéressante parce que son contenu dépend de sa définition et des limites spécifiques à cette définition. Aussi, étant donné que l'efficacité de la sécurité au travail dépend surtout de la conscience des risques liés au travail et de leurs conséquences, la sécurité au travail est définie différemment par les divers partenaires.

L'expert allemand Wolfgang Jäger, dans son lexique sur la sécurité au travail, explique que la sécurité est la protection des personnes qui travaillent contre les accidents et les effets néfastes pour la santé, et le dommage en résultant, contre les risques pour la santé causés par le travail, et ce, par toutes les mesures appropriées destinées à créer une conception humaine du travail.³

Tous les pays participants ont adopté des lois sur la protection du travail. Partout, la sécurité au travail est légalement définie comme un ensemble de mesures visant à protéger contre les dangers, à pré-

¹ Selon l'OIT, la perte liée aux accidents du travail et aux maladies représente jusqu'à 4% du produit national brut d'un pays. Cf. Benjamin O. Alli, Fundamental Principles of OHS, p. 7, à: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_093550.pdf

² <http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/decent-work-agenda/lang--en/index.htm>

³ Wolfgang Jäger: Arbeitsschutzlexikon, 18. Aufl., Landsberg am Lech 2001, p. 30

venir les accidents et les maladies professionnelles, afin de protéger l'aptitude au travail parmi les employés, et aussi à investir dans la santé et le bien-être des travailleurs. Pour ce faire, les entreprises peuvent même être visées par la loi. Dans certains pays, ces lois ne sont pas universelles, mais seulement propres aux entreprises ayant un nombre minimum d'employés.⁴ Au Brésil, un nombre croissant d'employeurs a déjà la volonté d'investir dans la santé et dans le bien-être au travail, au-delà des aspects financiers, et a compris que cet investissement a une grande influence sur la motivation, la créativité et la productivité des employés.

Concernant l'efficacité de la sécurité au travail, on constate d'importantes différences entre les pays. Ainsi, comme l'OIT l'a souligné, pour un ouvrier au Pakistan, il est huit fois plus probable de mourir dans un accident que pour un travailleur en France. Les ouvriers du transport au Kenya sont dix fois plus exposés que ceux au Danemark. Les ouvriers du bâtiment au Guatemala meurent six fois plus souvent dans des accidents du travail que leurs collègues en Suisse.⁵ Les risques sont particulièrement importants pour les travailleurs dans les entreprises d'artisanat dans les pays en développement. Souvent, les entrepreneurs n'ont ni la conscience ni les ressources nécessaires pour assurer une sécurité adéquate. Dans le secteur artisanal, le travail se fait souvent avec des matières dangereuses (tanneries, par exemple), et le travail comporte des activités à outils potentiellement dangereux (comme la menuiserie ou la mécanique). De plus, les entreprises de ces métiers sont généralement petites, elles ont rarement plus de 50 salariés. Les petites entreprises sont toutefois particulièrement à risque, du fait des activités du travail.

Les partenaires du projet RIFA ont donc remarqué que c'est dans les métiers artisanaux du bâtiment (usines de textile, menuiserie, soudure, teinture, etc.) que l'on trouve souvent les entreprises les plus à risque. En général, les partenaires ont indiqué que le secteur informel est une priorité pour les accidents du travail et les maladies, parce que les entreprises informelles opèrent souvent en dehors des normes juridiques et, par conséquent en dehors du contrôle de la protection du travail. En pratique, il n'y a ni intervention juridique ni moyens de contrôles politiques. En Amérique centrale, on note aussi que dans les *maquilas*, les entreprises reposant sur l'exportation, la fabrication et les fournisseurs, les normes du travail ne sont souvent pas respectées, et que le nombre d'accidents du travail, et plus encore des maladies professionnelles, est très élevé.

Comme mentionné dans le rapport OIT, étonnamment, la prise de conscience de ce problème reste très faible au regard de la situation alarmante, tant sur le plan de la santé que sur l'aspect économique. Le manque de diffusion des connaissances, de l'expérience et des règlements préexistants éventuellement, est un facteur important de la persistance des dangers graves dans les entreprises. Il est rare, de plus, de trouver des informations dans les médias sur les blessures et maladies professionnelles, si ce ne sont pas des cas spectaculaires.⁶

Dans tous les pays participants, qui peuvent être vus comme représentatifs des pays en développement, il existe une base juridique pour la sécurité au travail. Les normes internationales, qui ont entre autres été déterminées par des organisations multilatérales telles que l'OIT, sont consacrées dans la législation nationale. Souvent, l'observation des lois et règlements n'est pas garantie, en raison notamment de l'ampleur du secteur informel que le gouvernement ne peut contrôler, ou auquel il a seulement un accès limité. Les partenaires des pays africains indiquent précisément que l'application des lois sur la sécurité du travail dans leur pays est très réduite. Au contraire, le Brésil joue ici un rôle de pionnier, parce qu'il a ratifié plus de 70 conventions et recommandations des organisations internationales sur la sécurité et la santé au travail. La sécurité au travail et les responsabilités propres à l'entrepreneur sont inscrits dans la constitution brésilienne (chapitre 2). Chaque entreprise, à partir d'une certaine taille, est obligée de fonder une équipe technique responsable pour identifier les sources de danger et proposer les mesures appropriées, afin de prévenir les accidents et les problèmes de santé sur le lieu de travail. Les entreprises brésiliennes sont légalement obligées de fournir à leurs travailleurs des vêtements de protection appropriés et de respecter un certain niveau de sécurité bien défini par la loi. Ces dernières années, l'application des lois existantes progresse. Les pays d'Afrique, où, jusqu'à présent, les lois du travail ont été particulièrement peu appliquées, peuvent s'inspirer de l'expérience significative brésilienne.

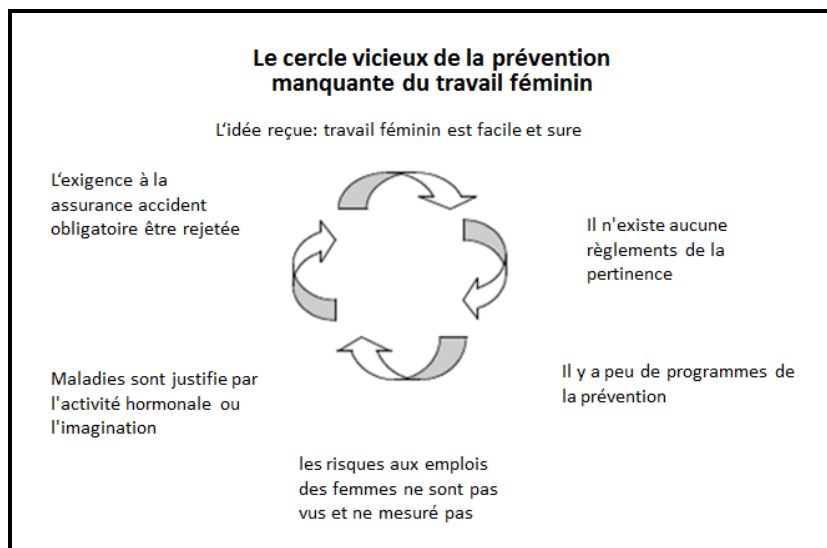
⁴ Par exemple en Côte d'Ivoire, 50 travailleurs.

⁵ Cf. Benjamin O. Alli 2001, p. 9.

⁶ Cf. note 12.

Le travail des enfants est une réalité dans tous les pays du projet. C'est pourquoi les questionnaires mettent respectivement un accent et sur la situation des femmes, et sur celle des enfants, la protection de ces groupes étant particulièrement problématique. Ces deux catégories s'exposent à un risque considérablement plus élevé de subir des préjudices au travail, parce qu'ils effectuent les tâches les plus à risque. Mais les enfants sont particulièrement vulnérables. En outre, la sécurité au travail est souvent orientée sur les traditionnels « emplois des hommes ».⁷

Cela ne signifie pas que les hommes sont moins soumis au risque de tomber malade ou d'avoir un accident du travail, car les hommes travaillent plus souvent dans des environnements dangereux avec la machinerie lourde, le transport de charges lourdes, etc. De plus, la sécurité au travail est alignée sur les risques typiquement « masculins », c'est pourquoi les risques sont négligeables pour les femmes. En général on peut dire que pour les femmes et les hommes, les risques sont nettement différents au travail, ce qui a jusqu'à présent été insuffisamment pris en compte dans la sécurité au travail.⁸



Le cercle vicieux de la non prévention du travail féminin (source: Ulrike C. Kannengießer 2005, page 8)

Il existe dans tous les pays des lois relatives à la protection des femmes, qui ne sont pas toujours suffisamment appliquées. Même les pays africains du projet RIFA ont au moins inscrit sur le papier la protection des femmes dans leurs lois. Au Bénin, l'assurance sociale pour les femmes s'étend même à 85% des travailleurs dans le secteur informel, qui autrement n'ont pas d'autres prestations sociales. Au Maroc, ces dernières années, les législateurs ont décidé de nombreuses réformes: le congé de maternité, l'allaitement maternel lors du travail ou l'interdiction du travail de nuit. La protection spécifique des femmes enceintes et la protection juridique d'égalité des chances se trouvent aussi dans la législation de l'Amérique centrale.

La rentabilité de la protection des femmes au travail a été reconnue au Brésil. La protection spécifique des femmes au travail est en effet considérée dans les entreprises au Brésil comme un investissement permettant d'éviter des coûts de suivi engendrés par une longue maladie. Ces investissements comprennent, par exemple, le dépistage de certains cancers typiquement féminins ou une protection spécifique pour les femmes enceintes et les nouvelles mères.⁹

Le travail des enfants, qui est une donnée commune à tous les pays du projet RIFA, trouve ses causes dans un tabou. Dans les pays africains en particulier, les enfants et les adolescents travaillent dans des conditions d'hygiène extrêmement mauvaises et accidentogènes. Bien qu'interdit par la loi

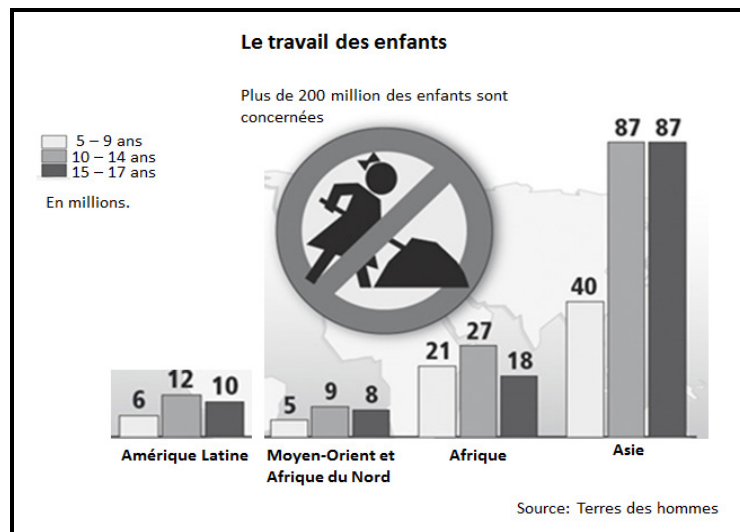
⁷ Cf. Benjamin O. Alli 2001, p. 10.

⁸ Cf. Ulrike C. Kannengießer: Arbeitsschutz für Frauen. Ein Leitfaden für die Praxis, Hans-Böckler-Stiftung 2005, à: http://www.boeckler.de/pdf/p_edition_hbs_144.pdf, p. 11-12

⁹ Au Brésil, il y a une garantie légale jusqu'à 180 jours de congés de maternité après la naissance d'un enfant sans perte de salaire ou de risque de perte d'emploi.

dans tous les pays, le travail des enfants existe partout. Nombreuses sont les familles pauvres qui ne peuvent pas se permettre de renoncer à ce revenu supplémentaire. Plus encore que la protection des femmes, l'illégalité du travail des enfants rend leur protection difficile dans le monde du travail. Très souvent, les enfants font un travail physique conséquent, tout à fait inapproprié pour eux. Ils travaillent à la décharge, comme trieur des déchets, dans les ateliers d'artisanat, comme tisserand de tapis, sur les chantiers, dans les carrières, ou même sous terre. Dans les pays industrialisés, au début de l'industrialisation, le travail des enfants était une normalité. Il a par exemple été interdit en Allemagne en 1891, après qu'on ait réalisé les terribles dommages physiques et psychologiques engendrés par le travail sur les enfants.¹⁰

On peut supposer que les conditions dans lesquelles les enfants travaillent dans les pays en développement aujourd'hui ne sont pas meilleures. Puis, il y a le problème de la non scolarisation des enfants, ou l'abandon de l'école, s'ils sont dans la nécessité de travailler.



Dans tous les pays du projet RIFA il y a une certaine proportion de travail des enfants, en particulier dans les entreprises du secteur informel, malgré l'interdiction légale.¹¹ Les initiatives des gouvernements sont nombreuses pour au moins réduire l'ampleur et les excès du travail des enfants. Au Bénin, par exemple, il y a une charte de la chambre d'artisanat contre le travail des enfants. La formation professionnelle et l'officialisation du statut de l'enfant sont des outils indispensables pour protéger les enfants contre les dangers du travail. Cependant, il y a pour cela un âge minimum: dans la plupart des pays du projet RIFA, une formation professionnelle n'est possible qu'à partir de 14 ans (16 en Côte d'Ivoire).

Pour les adolescents qui souhaitent travailler après avoir atteint l'âge légal (aussi pour des raisons économiques), une formation professionnelle formalisée est le moyen d'augmenter leur statut dans le milieu du travail et de les protéger contre les effets négatifs de l'exploitation, tandis qu'ils peuvent percevoir des revenus. C'est pourquoi l'intégration d'une formation professionnelle joue un rôle clé dans la lutte contre les effets négatifs du travail des enfants. Il est donc nécessaire que les décideurs politiques, les syndicats et les chambres des métiers et de l'artisanat aident l'intégration, et en particulier celle des jeunes employés, dans le système de la formation professionnelle. Il serait par exemple possible de créer des programmes de formation spéciaux pour ce groupe. Les institutions gouvernementales sont responsables, parce qu'elles ont le pouvoir de faire appliquer les initiatives adaptées.

Dans tous les pays, existent des institutions publiques responsables de l'observation des règles de sécurité du travail. En Allemagne, c'est l'inspection du travail. A travers elle, les états fédéraux contrôlent la sécurité technique et la protection sociale. Le personnel d'inspection peut effectuer des visites en entreprise et poser comme condition à la gestion de l'entreprise certaines activités en vue

¹⁰ Cf: Stiftung Jugend und Bildung (Hrsg.), à http://www.sozialpolitik.com/webcom/show_article.php/_c-110/_nr-5/i.html

¹¹ Par exemple, au Honduras, 14 pour cent des enfants de moins de 17 ans travaillent (comme indiqué par IPC).

d'améliorer la sécurité au travail. A partir d'une certaine taille d'entreprise, l'existence d'un spécialiste de la sécurité est imposée par la loi. Dans la plupart des pays en développement, des organisations gouvernementales existent au sein des ministères du travail. Elles sont responsables et doivent procéder à des inspections, assurer le respect des règles hygiéniques entre autres, et renforcer la sensibilisation des entreprises à la santé et à la sécurité. Dans les pays africains et latino-américains des assurances accident sont spécifiquement requises par la loi, mais rarement utilisées dans la pratique, où la mise en œuvre des contrôles est réduite. Ils sont rarement effectués, et souvent les entreprises peuvent se « racheter ». Peu d'entreprises dans les pays en développement offrent une assurance accident pour leurs employés, de sorte que les travailleurs ne reçoivent aucune aide financière en cas d'accident. Le scandale des déchets toxiques à Abidjan, en Côte d'Ivoire, montre de manière impressionnante à quel point la surveillance est peu réalisée dans les pays en développement. Au port d'Abidjan, un cargo étranger avait déchargé des déchets toxiques provenant de plusieurs autres pays et les avait répandus à travers la ville. Résultat : 17 personnes sont mortes et des centaines sont tombées malades.¹²

Au Brésil, la sécurité au travail est sous le contrôle du ministère du travail et de l'emploi. Une police régionale du travail est responsable du contrôle sur place. Elle examine toutes les entreprises publiques et privées et si nécessaire, en cas des manquements graves, elle peut fermer des entreprises partiellement ou même entièrement. La commission interne pour la prévention des accidents (CIPA) joue un rôle important au Brésil. Dans les grandes entreprises, la loi impose de créer cette commission. En cas d'accident du travail, et dans les zones dangereuses, le CIPA coordonne la situation en entreprise et promeut le renforcement d'une culture de la prévention. Au Brésil, l'application des exigences légales en matière de santé et de sécurité au travail fonctionne beaucoup mieux que dans d'autres pays en développement.

La situation de la sécurité au travail s'est généralement caractérisée dans les pays du projet RIFA, par le fait que les nombreuses lois adaptées sont affaiblies par une mauvaise mise en œuvre. Cela est particulièrement évident dans les pays africains et latino-américains. Dans le cas de l'emploi des femmes et des enfants surtout (dans tous les pays, les deux sont une réalité), la situation reste précaire. Pour améliorer la situation, la participation à la formation professionnelle peut être un moyen efficace pour renforcer l'intégration des femmes et des enfants qui travaillent dans le marché du travail formel. Il est nécessaire d'améliorer l'efficacité de la sécurité au travail de manière significative, en particulier dans les pays en développement, parce qu'en comparaison avec les professions semblables dans les pays développés, elle est très faible.¹³

3. La sécurité au travail et la formation professionnelle

3.1. Renforcer la prise de conscience au sujet de la sécurité au travail

Comme l'organisation internationale du travail (OIT) l'a noté dans son texte sur les bases de la sécurité au travail, la création d'une culture de prévention en milieu professionnel est l'étape première et la plus importante étape pour éviter les risques du travail et protéger les travailleurs.¹⁴

Il faut avoir comme objectif que les employés se comportent de façon responsable en matière de sécurité au travail, par conviction personnelle. La question de la sécurité au travail comporte deux dimensions. D'une part, les risques et les dangers associés à certaines activités sont connus. Pour cela, les travailleurs doivent être conscients des dangers potentiels pouvant être associés à certaines activités. Dans une deuxième étape, il est nécessaire de développer les connaissances des moyens de répondre aux risques identifiés et avec quelles mesures ils peuvent être minimisés ou évités. En conséquence, tous les partenaires du projet RIFA reconnaissent que la sensibilisation aux dangers du travail et le développement d'une culture de prévention en milieu professionnel, sont les principaux moyens permettant d'améliorer la sécurité au travail, en particulier dans les pays en développement.

¹² Cf. entre autres <http://www.guardian.co.uk/environment/2009/may/13/trafigura-ivory-coast-documents-toxic-waste>

¹³ Cf. Benjamin O. Alli 2001, p. 9.

¹⁴ Cf. Benjamin O. Alli 2001, p. 99.

Ensuite, la sécurité est une question d'attitude et de mentalité personnelles. Si cette information est communiquée dès le début des carrières professionnelles, une culture de la prévention peut se développer.

La promotion de la santé et de la sécurité au travail peut être perçue comme un investissement pour un proche avenir. La création d'une culture de prévention et de sensibilisation aux dangers en milieu professionnel est la méthode la plus efficace et en même temps la moins chère, pour prévenir les accidents du travail et leurs conséquences. Les investissements valent la peine pour les entreprises, les congés de maladie ou les paiements de compensation pouvant être par exemple sauvegardés. Par conséquent, une culture globale de la prévention en milieu professionnel est un élément essentiel de la stratégie commerciale moderne destinée à créer un bon environnement de travail et pour ainsi obtenir une productivité élevée. Dans les pays en développement, les entreprises n'en sont souvent pas à ce stade. Les entreprises, les centres de formation, les institutions gouvernementales et les organes de contrôle n'y ont pas encore reconnu l'importance d'une culture de la prévention.

Tous les acteurs soulignent qu'il est très important d'intégrer les mesures de protection contre les accidents et les maladies du travail dans les programmes de la formation professionnelle. Les apprentis peuvent donc apprendre au début à identifier les dangers et la façon de les prévenir. Ils acquièrent un point de vue différent sur leur travail de celui des générations précédentes, qui n'avaient pas de programmes sur la sécurité au travail dans leur formation.

Cette mentalité ne s'est pas encore imposée, dans la plupart des pays en développement, dans les institutions gouvernementales qui sont responsables du travail et de la sécurité au travail. Les premières approches d'une intégration de la santé et de la sécurité dans les programmes de la formation professionnelle sont déjà visibles (par exemple, au Bénin, au Maroc et au Honduras), bien que tous les répondants du projet RIFA affirment que c'est encore très insuffisant. Seul au Brésil, il y a dans de nombreuses entreprises, beaucoup d'offres de cours de formation continue sur ce sujet, en particulier pour les membres des comités internes pour la prévention des accidents et pour les travailleurs qui occupent des postes de gestion. Dans de nombreux pays, la sécurité au travail est effectivement incorporée dans la formation des éducateurs professionnels, mais de façon insuffisante.¹⁵ Il n'existe pas de formation spéciale pour les experts en sécurité au travail dans tous les pays du projet RIFA (sauf au Brésil). Il est intéressant de noter que dans les pays africains, il n'existe pas une coopération entre les centres de formation et les entreprises, alors que dans les pays latino-américains, la réalisation de cette coopération peut déjà être observée. La coordination et l'échange entre les entreprises et les centres de formation est particulièrement importante sur le plan de la signification quotidienne de la sécurité au travail : la formation peut ainsi être adaptée à l'expérience et à la situation dans les entreprises, et les entreprises bénéficient ainsi des employés sensibilisés à la sécurité au travail.

Il y a par exemple un manque de la volonté des entreprises à prendre des mesures de protection adéquates et assurer leurs travailleurs contre les accidents. Comme décrit dans l'étude sur la sécurité au travail dans la formation au Maroc, les entreprises tentent souvent d'éviter les coûts potentiels des mesures de santé et de sécurité, tandis que les travailleurs font souvent preuve d'une certaine ignorance quand il s'agit de conformité avec la réglementation. Les entrepreneurs, qui travaillent souvent eux-mêmes dans leur entreprise, comme c'est fréquemment le cas dans les petites et moyennes entreprises, ne sont eux-mêmes pas des modèles du respect de la sécurité au travail, parce qu'ils n'attachent pas beaucoup d'importance à la question. En plus, cette situation est aggravée par le manque de contrôle, ce qui diminue le respect et l'application des normes de protection dans la pratique.¹⁶

De même, les questions de protection des travailleurs ne sont pas observées dans les centres de formation professionnelle. Sécurité et santé au travail, dans la réalité, sont rarement intégrées dans les programmes existants de formation professionnelle. C'est pourquoi dans les pays africains, ces dernières années, les chambres de commerce et d'artisanat ont pris l'initiative (p. ex. CNAB au Bénin) de sensibiliser la population sur le sujet, et d'intégrer la santé et la sécurité au travail dans les pro-

¹⁵ Par exemple, tous les formateurs du partenaire du projet RIFA en Honduras, IPC, ont une qualification spéciale.

¹⁶ Cf. Etude Nationale: La Formation Professionnelle et la Sécurité et la Santé du Travail au Maroc, créée dans le cadre du projet RIFA, à : <http://www.rifa-eu.org/rifa/downloads.rsys>

grammes de la formation. Grâce à l'initiative du projet RIFA, des modules sur la sécurité au travail de cinq métiers artisanaux ont été intégrés dans la formation professionnelle au Bénin (voir chapitre 3.2.), ce qui s'est réalisé en premier dans deux centres de formation à Cotonou et Abomey-Calavi, dont l'exemple s'est étendu aux autres centres.¹⁷

Pour promouvoir l'intégration d'une culture de prévention dans la formation professionnelle, il faut, en premier lieu, analyser les deux questions suivantes¹⁸:

1. Quelle est la différence des idées des experts de la sécurité et des représentants des entreprises sur une culture de la prévention ? Qu'est-ce que cela signifie pour une culture de prévention à venir, et pour les mesures de sa mise en œuvre ?

2. Quelles sont les activités appropriées pour développer une culture de prévention en milieu professionnel et pour renforcer la compétence individuelle des employés ?

L'analyse de ces deux questions dans les institutions de formation professionnelle peut créer les fondements d'un changement culturel durable concernant la sécurité au travail. Même dans les pays industrialisés, se pose le problème suivant : les concepts et les méthodes utilisés pour renforcer une culture de prévention visent les grandes entreprises et ne s'adaptent pas aux besoins des petites et moyennes entreprises de l'artisanat. Comme la GDA (Stratégies allemandes sur la sécurité) l'a cependant noté, il existe, en particulier dans les entreprises d'artisanat, un bon point de départ pour créer une culture de prévention durable, en raison de plusieurs facteurs spécifiques (tels que la grande confiance mutuelle, l'anonymat faible, la communication directe, etc.). Par conséquent, il faut trouver des méthodes spécifiques pour les petites et moyennes entreprises, en tenant compte de leur situation.¹⁹

Pour sensibiliser les jeunes qui sont en formation à une culture de prévention des accidents et risques pour la santé, les répondants des questionnaires notent un ensemble de mesures possibles. Généralement, tout le monde est d'accord sur le fait que l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail peut être mise en œuvre par la sensibilisation dans le cadre de la formation professionnelle, si le sujet est systématiquement traité à tous les niveaux de formation (par exemple, au niveau du maître et aussi des associations). Les moyens d'informer et de sensibiliser les employés sur la question de la sécurité appelés par les partenaires du projet RIFA sont les suivants:

- écoles,
- centres de formation,
- maîtres et formateurs,
- entreprises et entrepreneurs,
- modules dans la formation professionnelle et les matériels de formation,
- médecins du travail,
- formation continue par des experts,
- ateliers des travailleurs,
- syndicats,

¹⁷ Cf. Etude Nationale: La Formation Professionnelle et la Sécurité et la Santé du Travail au Bénin créée dans le cadre du projet RIFA, à: <http://www.rifa-eu.org/rifa/downloads.rsys>

¹⁸ Cf. Le résultat de l'atelier „Präventionskultur und Gesundheitskompetenz“ au forum „Arbeitsschutz im Dialog“ organisé par Gemeinsame Deutschen Arbeitsschutzstrategie (GDA), 31. Août 2011, description à http://www.gda-portal.de/de/pdf/6-Arbeitsschutzforum-Workshops.pdf?_blob=publicationFile&v=2

¹⁹ Cf. ibidem

- médias.

Par ailleurs, il y a des foires commerciales adaptées pour l'information des décideurs d'entreprise sur les dernières normes. Dans les entreprises, des événements en matière de sécurité peuvent être réalisés, tels qu'une semaine de la sécurité, des tableaux de bord, des conférences et des inspections effectuées par des experts externes.

Il est aussi possible de poser de nombreux fondements au niveau national. Grâce à des partenariats avec les organisations internationales (notamment l'OIT), il s'agit de transmettre les derniers savoir-faire à chaque pays. Le Centre International pour la Santé et la Sécurité de l'OIT (CIS) fournit à ses partenaires la plus grande base de données du monde, une grande expérience pratique et un grand réservoir d'experts.²⁰

En outre, les décideurs des gouvernements et du secteur privé peuvent apprendre les derniers savoir-faire en matière de santé et de sécurité dans un certain nombre de colloques, réunions et conférences. Les décideurs politiques, les inspecteurs du gouvernement et les employés des institutions administratives et scientifiques qui travaillent à la sécurité au travail devraient de plus en plus être contactés par les associations de l'artisanat ou par les entreprises pour améliorer le cadre juridique de la protection du travail. Les chambres ont la possibilité de faire une pression directe sur la législation et ainsi, d'influencer la culture de la prévention.

L'OIT a noté que les programmes pour promouvoir la sécurité au travail et la protection de la santé sont généralement intégrés dans une stratégie plus grande visant à améliorer les conditions économiques et sociales dans le milieu du travail, ainsi que la protection de l'environnement. Les informations sur la santé et la sécurité au travail peuvent être intégrées dans la formation professionnelle comme modules, ou peuvent accompagner la vie active comme formation continue. L'OIT écrit que ces modules de formation devraient être une combinaison de connaissances, de compréhension et de compétences qui permettent autant aux employés qu'à la direction d'avoir une meilleure compréhension des risques et de leur prévention.²¹ Cela peut notamment être obtenu par les moyens suivants:

- Création de systèmes complets de transmission de l'information,
- Participation aux réseaux de l'information (y compris internationaux),
- Activités d'information dans différents domaines de la sécurité au travail,
- Activités pour promouvoir la sécurité, telles qu'une semaine nationale de la sécurité au travail, entre autres.

Il faut examiner brièvement la situation au Brésil, parce qu'au regard des pays africains, l'organisation d'une culture de prévention s'y met assez bien en place. On y a reconnu l'importance de la connaissance par les employés des moyens et des mesures pour l'élimination des risques et des dangers en milieu professionnel. Comme partout, au Brésil, le manque de connaissance des précautions, l'ignorance des employés, ainsi que le manque de contrôles efficaces représentent des causes d'accidents et de maladies du travail. Par conséquent, au Brésil, on joue la carte de l'éducation et de la formation continue pour démontrer la pertinence d'une culture de prévention.

Au Brésil, des spécialistes et des inspecteurs de la sécurité conseillent la CIPA²² et forment leurs membres dans les entreprises. Conjointement avec la CIPA, les experts en sécurité créent les plans de prévention des risques, mettent en œuvre les inspections de sécurité et organisent des cours de formation et des conférences. Même dans les écoles professionnelles, la sécurité au travail est présente. Les élèves apprennent que la sécurité est un facteur clé de la qualité de vie, contre les risques liés au travail. La demande de travailleurs qualifiés en sécurité au travail croît parallèlement à la croissance de l'économie brésilienne.

²⁰ <http://www.ilo.org/safework/cis/lang--en/index.htm>

²¹ Cf. Benjamin O. Alli 2001, p. 101.

²² CIPA: Comissão Interna de Prevenção de Acidentes (commission interne pour la prévention des accidents). Cette Commission interne est imposée par la loi dans chaque entreprise d'une certaine taille.

3.2. Métiers sélectionnés et sécurité au travail

3.2.1. L'industrie textile

Les expériences au Bénin sont un exemple de la situation de l'industrie textile dans les pays africains. Les petites entreprises textiles ont toujours joué un rôle majeur dans l'économie du pays, en particulier dans le secteur informel, parce qu'elles emploient un grand nombre de travailleurs. En plus, le grand nombre de petites entreprises emploie le plus grand nombre de sous-traitants. Bien que la technologie a changé dans les petits ateliers, les risques et les dangers liés au travail demeurent les mêmes qu'auparavant.²³

Souvent, les ateliers se trouvent dans les caves des bâtiments de l'usine, où la ventilation est mauvaise et où beaucoup de personnes travaillent dans un espace confiné. Souvent, les matériaux inflammables et toxiques sont entreposés en grande quantité dans les locaux mêmes où se trouvent les postes. Avec le manque d'hygiène, les usines textiles en Afrique représentent le plus grand danger potentiel. De plus, il y a souvent des risques liés aux substances chimiques, tels que les colorants, ainsi que bien des risques de blessures liés au travail fait sur des machines sans sécurité suffisante. Plus encore, les entreprises textiles emploient des femmes et des enfants qui sont, comme décrit précédemment, protégés de façon très insuffisante.

Les petites entreprises n'ont pas beaucoup de possibilités pour assurer une protection raisonnable au travail. Elles n'ont souvent pas les capacités financières et techniques de s'acheter de nouvelles technologies ou de fournir des équipements de protection à leurs employés. En outre, la production textile se déroule dans le secteur informel et via le travail à domicile, où les normes d'hygiène, de sécurité et de santé ne sont guère contrôlées par les institutions gouvernementales.

Dans les entreprises textiles, la sécurité et la santé au travail souffrent principalement d'un manque de contrôle gouvernemental et d'observance des normes existantes. Il faut adopter des mesures pour améliorer généralement l'influence des institutions de contrôle de l'état, en particulier sur le plan des opérations du secteur informel. Cette mission peut être assistée par les chambres de commerce et d'artisanat qui sont responsables des intérêts du secteur privé, parce que leurs membres bénéficieraient directement d'une amélioration de la santé et de la sécurité au travail. Il est cependant nécessaire de formaliser des entreprises informelles, ce qui est dans l'intérêt des chambres.

À côté du lobbying politique des associations d'employeurs pour faire respecter les normes existantes ainsi que de meilleurs contrôles, les partenaires du projet RIFA indiquent l'urgente nécessité de créer une sensibilisation des employés, ainsi que des entrepreneurs à la sécurité au travail. Etant donné que la plupart des employés des ateliers textiles n'ont pas de formation appropriée, il faut que la sensibilisation soit intégrée à l'emploi et à une formation professionnelle. Plus encore, les contremaîtres en charge et les entrepreneurs devraient être sensibilisés et formés par les associations et par les institutions publiques. Les entreprises peuvent également être encouragées à créer une commission de sécurité au travail, à l'exemple brésilien. Bien sûr, il faut former les personnes en conséquence.

Au Brésil, les syndicats contribuent aux importantes instigations liées à la sécurité du travail. Les représentants des employés, qui sont traditionnellement très influents au Brésil, font également pression sur les entreprises dans le secteur textile pour améliorer les conditions de travail. Cela inclut aussi les accidents et la santé au travail. Les travailleurs ont amené l'état à lancer des programmes en partenariat avec les entreprises pour améliorer la sensibilisation des employés à la sécurité. Ainsi, les travailleurs sont capables de reconnaître les dangers et les possibilités pour les maîtriser. L'idée est que les employés eux-mêmes peuvent mieux évaluer la situation de risque dans leur entreprise.²⁴ Par conséquent, l'intégration des travailleurs dans l'amélioration de la sécurité au travail et dans la conception d'une culture de prévention joue un rôle majeur.

²³ Ces informations se trouvent dans un rapport de la Confédération des Artisans du Bénin (CNAB), créée dans le cadre du projet RIFA.

²⁴ C'est le résultat d'une enquête du magazine „A Revista Enfermagem Integrada“ de Juillet/Août 2009. Là, 71 % des répondants d'une entreprise textile ont pris conscience des risques.

3.2.2. Mécanique auto

Les dangers les plus fréquents dans les ateliers mécaniques d'automobiles sont le risque de blessure, le danger lié aux substances toxiques, les brûlures et les risques ergonomiques causés par une mauvaise posture pendant les longues périodes d'heures de travail. C'est dans les pays en développement particulièrement, que les normes de sécurité ne sont guère appliquées dans les ateliers de réparation d'automobiles. Comme précisé à propos des autres métiers dans le cadre du projet RIFA, la plupart des entreprises de mécanique automobile sont de petits ateliers, travaillant habituellement de façon informelle. Il est donc difficile de contrôler leur observation des normes de sécurité. Souvent, les normes existantes et les risques sont ignorés: par les entrepreneurs surtout pour éviter des coûts supplémentaires, et par la plupart des employés. Leur ignorance est une commodité, d'autant qu'ils ne connaissent guère les normes. Dans les pays africains, il n'existe pas de modules spécifiques de formation professionnelle et il n'y a pas de personnes responsables pour la sécurité sur le lieu de travail, comme dans toutes les autres petites entreprises du secteur informel. C'est seulement dans les grandes entreprises qu'il existe des approches de la santé et sécurité au travail.

Dans les questionnaires auxquels les partenaires du projet RIFA ont répondu, il est très clair que presque tous les décideurs politiques ou ceux des associations professionnelles ne reconnaissent pas le problème de la sécurité. On constate peu d'initiatives pour améliorer la santé et la sécurité dans les ateliers mécaniques au sein des pays partenaires d'Afrique et d'Amérique latine, parce que les employés sont facilement remplaçables, qu'ils sont, pour la plupart, semi qualifiés, dotés de faibles compétences, et qu'ils ont de petits salaires et n'ont pas de lobby.

Les répondants indiquent l'intégration accrue de la sécurité et la santé au travail dans les programmes de formation professionnelle. Cependant, étant donné que la plupart des travailleurs dans les ateliers n'ont pas de formation formelle, il faut que l'initiative vienne des employeurs et des superviseurs qui sont conscients que l'amélioration de la sécurité va dans l'intérêt de leur entreprise et qu'ils peuvent économiser des frais par une meilleure sécurité. Puisque c'est également une exigence des représentants des travailleurs, il y a ainsi une possibilité supplémentaire de réduire et d'éviter un potentiel conflit avec les employés.

Une meilleure utilisation des normes existantes est souvent très efficace. Au Brésil, par exemple, ces dernières années, un certain nombre d'initiatives ont été imposées par le législateur, à savoir l'utilisation des vêtements de protection dans les ateliers de mécanique automobile. Au Brésil, les inspecteurs du ministère du travail effectuent des visites dans les entreprises et donnent des conseils dans le cadre des campagnes d'information. Depuis, les ateliers au Brésil sont de plus en plus formels, ont des contrats avec les grands constructeurs automobiles, et bénéficient également des programmes de formation des producteurs, contenant normalement tous les modules sur la sécurité.²⁵

3.2.3. Menuiserie

Le travail du bois présente de nombreux dangers potentiels. Tout d'abord, il y a un risque élevé de blessures causées par les machines de travail du bois, en particulier la scie. Dans les petits ateliers qui n'ont pas une sécurité coordonnée et qui ne sont pas surveillés professionnellement, les accidents sont particulièrement fréquents. Autres risques : la poussière, le bruit, la position debout prolongée, et en particulier les substances toxiques qui sont utilisées dans le traitement du bois, par exemple le formaldéhyde. Dans les pays en développement, les ateliers de bois ont le même problème que les ateliers de mécanique automobile: ils sont généralement petits, travaillent dans le secteur informel et emploient souvent des employés semi qualifiés, sans formation formelle. C'est en raison du travail informel, que le contrôle des conditions de travail par les institutions de l'état est difficile.

La plupart des institutions interrogées pendant le projet RIFA ont indiqué que dans leurs pays, les normes juridiques existent, comme par exemple le port de masques ou de vêtements de protection

²⁵ Toutes les informations se trouvent dans les questionnaires des partenaires du projet RIFA.

dans les ateliers de menuiserie. Dans la pratique, cette protection est rarement portée, elle n'est parfois pas fournie par les entrepreneurs. Souvent, les entreprises se trouvent dans une situation financière précaire, les entrepreneurs n'ont eux-mêmes généralement pas une bonne conscience des dangers du travail, et les opérations se font en dehors du contrôle des autorités étatiques.

Dans la menuiserie également, la sensibilisation des entrepreneurs à la sécurité au travail est particulièrement accentuée. Même au Brésil, une enquête a montré qu'un tiers des travailleurs des ateliers de menuiserie ne sont pas intéressés par les cours sur la sécurité au travail.²⁶ Par conséquent, le ministère brésilien du travail joue la carte des entrepreneurs qui sont responsables de la formation des employés sur les mesures de santé et de sécurité au travail. En raison de ces activités, au Brésil par exemple, 95% des ateliers de menuiserie ont déjà des vêtements de protection pour chaque employé. Les syndicats, qui sont très influents au Brésil, ont lancé des programmes avec les employeurs pour faire connaître les normes de santé et de sécurité auprès des employés. Au Brésil, comme dans tous les pays partenaires africains, c'est la formation insuffisante des employés en matière de santé et de sécurité au travail qui a été identifiée comme cause principale des déficits.

Au Brésil, des organisations grandes et efficaces (ministère du Travail et syndicats représentants des travailleurs) travaillent à améliorer la santé et la sécurité dans les menuiseries par une multitude d'actions individuelles. Pour cela, ils ont créé une liste de mesures qui vont peu à peu être transmises aux entreprises et à leurs employés. Depuis un certain nombre d'années, le gouvernement a mis en place un programme de formalisation des petites entreprises. Ce programme, qui s'applique également à la plupart des ateliers de menuiserie, travaille entre autres à l'amélioration du contrôle de la santé et de la sécurité au travail par l'intégration des entreprises dans le secteur formel.

3.2.4. Boulangerie

Dans les pays en développement, même les boulangeries sont pour la plupart de petites entreprises et entreprises de famille, et les employés travaillent souvent dans des conditions difficiles. Des accidents peuvent se produire au contact des outils de grosserie ou des fours chauds. Le contact avec les substances chimiques peut provoquer une intoxication, des allergies, et l'asthme du boulanger (en raison de l'inhalation persistante de poussière de farine) est très fréquent. Les partenaires du projet RIFA des pays africains ont rapporté que les boulangeries luttent souvent contre les rongeurs (cafards, souris, rats, etc.) lesquels créent un certain risque d'infection.

En outre, dans les boulangeries, grande chaleur et humidité se forment souvent en raison de l'interaction des climats tropicaux et de la chaleur d'échappement des fours, en plus du manque de ventilation, ce qui peut être dangereux à très long terme pour la santé des employés. Dans les pays d'Afrique de l'Ouest, et depuis peu, les boulangeries utilisent de plus en plus de machines de cuisson. Si elles ont modernisé et accru la production, elles représentent de nouveaux risques pour les employés.

Comme dans les métiers précédemment décrits, les entreprises de boulangerie des pays africains n'ont pas conscience des déficits liés au manque de sécurité au travail. On constate seulement une conscience des mauvaises conditions de travail.²⁷ Les causes en sont : une mauvaise formation ou un manque de formation des entrepreneurs de boulangerie et de leurs employés, et le manque de fonds financiers pour l'acquisition de machines adéquates et de nouveaux équipements de travail. Dans la boulangerie, on constate aussi des pressions croissantes des travailleurs et de leurs représentants sur les entrepreneurs pour améliorer les conditions de travail. Cependant, en Afrique, ces initiatives se heurtent souvent à l'absence de pouvoir des organisations de travailleurs ou des autorités de l'état pour améliorer la situation.

²⁶ Enquête dans la municipalité Vicosá (Minas Gerais); Questionnaire de cette étude dans le cadre du projet RIFA répondu par CACB (Confédération des associations d'entreprises brésiliennes) et des experts correspondants.

²⁷ Par exemple, par les chambres d'artisanat, qui ont analysé pour la première fois le sujet de la sécurité au travail au niveau national dans le cadre du projet RIFA.

Au Brésil, une norme juridique impose que les boulangers ne peuvent qu'opérer sur des machines répondant aux normes prescrites. L'acquisition de nouvelles machines représente pour de nombreuses entreprises un énorme fardeau financier. C'est pourquoi, dans certains états fédéraux, des initiatives assurent à cette fin, la fourniture de lignes de crédit spécifiques.²⁸ Les nouvelles acquisitions ont réduit le nombre des accidents de manière significative. Au Brésil, la mutualisation de meilleures pratiques entre plusieurs entreprises (à laquelle de nombreuses boulangeries ont déjà participé) est une initiative fructueuse.

3.2.5. Coiffure / beauté

Plus encore que les métiers mentionnés précédemment, la coiffure et les métiers de la beauté sont marqués par les micro et petites entreprises qui travaillent presque exclusivement dans le secteur informel. Par conséquent, la réglementation et les normes de sécurité au travail sont particulièrement difficiles à appliquer et à contrôler. Au vu de la faiblesse générale des institutions étatiques de réglementation dans les pays en développement, l'amélioration de la sécurité et de la santé dans le secteur de la coiffure est possible par les seules initiatives - à venir - des travailleurs eux-mêmes, ou des chambres. Ceci n'est possible que pour les entreprises auxquelles les chambres ont accès, ou qui sont membres des chambres.

Dans les ateliers de coiffure et de beauté, les dangers du travail sont généralement engendrés par des instruments tranchants (ciseaux, rasoirs, etc.), par le travail quotidien de substances potentiellement dangereuses et par le type général d'activité.²⁹ La transmission de maladies infectieuses (notamment le SIDA, qui, dans le contexte africain, pose un grave problème) est aussi un danger pour les employés. Dans le cadre du projet RIFA, les représentants des pays participants ont passé précisément en revue les dangers, et ont analysé les moyens de les combattre dans le secteur de la coiffure.³⁰ Les chambres d'artisanat (par exemple en Côte d'Ivoire) ont déjà commencé à organiser des cours pour les entrepreneurs et les travailleurs dans les métiers de la coiffure : les participants apprennent à reconnaître les dangers spécifiques et les possibilités d'obtenir leur minimisation. En raison de la grande proportion des entreprises informelles dans ces métiers, tous les répondants sont d'accord sur le fait que l'initiative doit venir des employés. Pour cela, il faut qu'ils soient sensibilisés et formés en conséquence.

Encore une fois, la situation au Brésil est un exemple: les syndicats ont publié en partenariat avec le ministère national de la santé, des manuels sur les opérations de travail dans le secteur de la coiffure et de la beauté, dans lesquels la santé et la sécurité des employés sont aussi prises en compte. La formation professionnelle profite également de ces manuels, parce qu'ils représentent leur base théorique. Une condition préalable essentielle pour la réussite de ce programme est la coopération traditionnellement bonne entre les syndicats et les institutions étatiques au Brésil. Il est également important que le Brésil travaille à l'élimination du secteur informel, ce qui fait que de plus en plus d'entreprises sont intégrées dans le système formel de la formation professionnelle et dans le système de contrôle. On peut particulièrement espérer, à l'avenir, des améliorations pour les employés du secteur de la coiffure, où une grande proportion d'entreprises est encore informelle.

4. Analyse des problèmes, solutions et transfert des connaissances

Le sujet de la santé et de la sécurité au travail (SST) est d'une importance croissante. Un environnement de travail sain, exempt de dangers pour la santé, et exempt des accidents du travail, est positif pour les travailleurs, pour les entreprises et pour la société. Aujourd'hui, il est clair pour tous que les

²⁸ Par exemple, dans l'état Paraná, il y a une initiative des syndicats de la menuiserie (SIPCEP) en coopération avec le gouvernement et l'institut gouvernemental du développement Paraná S.A.

²⁹ En général, les employés des salons beauté passent 8 heures ou plus chaque jour dans une position verticale.

³⁰ Cf. aussi le site web du projet RIFA: www.rifa-eu.org

employés des entreprises profitent directement de l'investissement dans la santé et la sécurité au travail. Dans les pays en développement, en particulier, ce n'est pas évident pour tout le monde que la sécurité et la santé au travail ont des effets positifs pour les entreprises et pour l'économie en général. Dans les pays étudiés, de nombreux entrepreneurs croient encore que la santé et la sécurité engendrent d'abord des coûts plus élevés et des contrôles dans les entreprises par le gouvernement. Mais, comme l'analyse l'a montré, en se conformant aux normes et règlements applicables, les entreprises peuvent éviter de nombreux coûts tels que ceux liés à la perte de la force de travail, les frais médicaux ou ceux de compensation. Une bonne sécurité augmente immédiatement la productivité et la qualité du temps de travail. Dans le contexte des pays en développement, en particulier dans le secteur de l'artisanat, la plupart des entreprises travaillant de façon informelle appliquent insuffisamment les normes de sécurité et les autorités étatiques sont elles-mêmes faibles. C'est donc en créant une culture de la prévention parmi les employés et les entrepreneurs que l'on obtiendra de réels effets. Les instruments clé pour assurer les changements dans les entreprises artisanales dans les pays en développement et créer une prise de conscience de l'importance d'une protection efficace de santé et de sécurité au travail sont la formation et la sensibilisation. Tous les pays partenaires du projet RIFA sont d'accord sur ce point.

En plus de la diffusion de l'information d'une part sur les dangers et sur les mesures et méthodes pour les combattre par la formation professionnelle et la formation continue d'autre part, les études sur la santé et la sécurité au travail indiquent que la législation est une autre mesure importante pour la sécurité au travail. Dans tous les pays participants, il existe des lois appropriées qui garantissent théoriquement une bonne protection contre les risques au travail. Malheureusement, la mise en œuvre pratique des normes juridiques reste un problème majeur. En pratique, elles sont souvent totalement inefficaces, parce qu'elles ne peuvent pas toucher les entreprises qui travaillent de façon informelle. Il est nécessaire qu'un puissant lobbying soit réalisé par les associations artisanales et les syndicats afin d'engager l'état à plus de sérieux et plus d'efficacité quant à l'application des lois et règlements concernant la sécurité au travail.

En plus de l'état, deux autres acteurs sont responsables de la sécurité et de la santé au travail, comme le montre le tableau suivant :

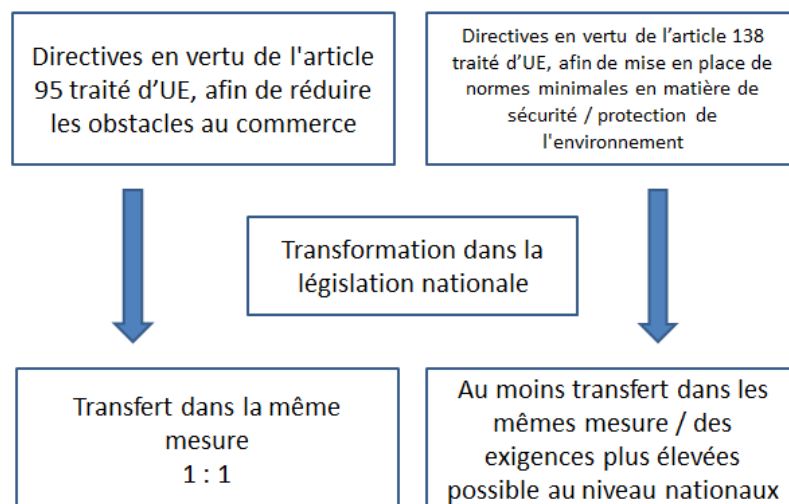
L'état	Mise en place du cadre juridique
	L'application des normes légales et des directives
	L'intégration des conventions et recommandations internationales dans le droit national
	L'intégration du secteur informel dans l'économie formelle et dans le système de contrôle de la sécurité au travail
Les entreprises	Fournir des emplois sûrs et propres
	Directives officielles en matière de santé et sécurité dans les entreprises
	Information et formation continue des employés en matière de santé et sécurité au travail
	Désignation de personnes responsables de la sécurité au sein des entreprises
	Mise en place d'un système interne de suivi des normes de santé et de sécurité au travail
Les travailleurs	La coopération avec les entreprises dans le do-

	maine de la sécurité
	Formation continue et sensibilisation aux normes et règles pour la sécurité au travail dans les entreprises
	Information sur les risques et les dangers repérés et sur les moyens de leur élimination
	Participation à un comité interne pour la santé et la sécurité au travail (exemple du Brésil)

Les fonctions et les responsabilités des différents acteurs sociaux dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

En général, les états jouent un rôle significatif pour mettre en œuvre efficacement la santé et la sécurité au travail. Après tout, il s'agit de droits fondamentaux qui ont été définis dans le pacte international des droits de l'homme économiques, sociaux et culturels par l'ONU en 1966, et qui ont depuis été respectés dans la majorité des états sur le plan législatif national. Chaque homme a droit à un poste de travail sûr et propre, et les conditions de travail devraient être orientées sur le bien-être et la dignité humaine des travailleurs. La responsabilité incombe aux états qui fournissent un cadre législatif et s'assurent de la mise en œuvre des règles dans les faits.

Pour la création d'une législation du travail qui fonctionne, on peut utiliser les nombreuses initiatives et normes politiques des organisations internationales qui traitent du sujet. Il faut surtout mentionner l'OIT, qui a publié de nombreux ouvrages sur le sujet de la santé et de la sécurité au travail.³¹ Les recommandations et normes de l'OIT peuvent être incorporées dans la législation nationale. L'action peut être initiée par les chambres où les syndicats et soumise aux décideurs politiques. Voici un modèle pour illustrer la possible mise en œuvre des conventions internationales dans le droit national:



Modèle pour la mise en œuvre des normes internationales dans le droit national: Exemple de l'Union européenne (de :Rainer Hoffmann : Arbeitsschutz im Wandel, in TIEFBAU 3 / 2007, p. 139)

Tous les acteurs ont la responsabilité de diffuser les informations pertinentes, afin que toutes les ressources pour l'amélioration de la sécurité et de la santé du travail puissent être utilisées de façon optimale. Comme l'indiquent les questionnaires, tous les participants ont déclaré que la création d'une

³¹ Cf. <http://www.ilo.org/global/topics/safety-and-health-at-work/lang--en/index.htm>

culture de prévention en milieu professionnel est le moyen essentiel pour améliorer la sécurité au travail. La négligence des travailleurs et l'ignorance des entreprises restent encore les raisons les plus courantes qui font qu'il est beaucoup plus probable de pâtir d'un accident du travail ou de blessures dans les pays en développement que dans les métiers comparables au sein des pays développés. Si les entreprises, les travailleurs et leurs représentants ainsi que les acteurs étatiques connaissent non seulement les risques et leur prévention, mais aussi, sont convaincus de l'importance de la sécurité au travail pour les entreprises, les employés et la société en général, il sera plus facile de mettre en œuvre des normes et des réglementations appropriées.

La formation professionnelle et la formation continue jouent un rôle important. Il faut créer des modules sur la sécurité et la santé et les inclure dans les programmes de formation professionnelle.³² De cette façon, les jeunes professionnels et jeunes travailleurs en particulier, peuvent prendre conscience de la sécurité et pourront mieux prévenir les risques sur le lieu de travail à l'avenir. Dans leurs entreprises, ils ont compris que les dangers peuvent avoir des conséquences négatives pour eux et pour l'entreprise, et que c'est donc dans l'intérêt de tous d'agir préventivement. Dans la formation professionnelle il faut par conséquent intégrer trois points :

- La connaissance des risques existants et les dangers possibles.
- Les compétences nécessaires pour travailler en conformité avec les normes de santé et sécurité au travail.

C'est-à-dire qu'il faut former les employés dans les centres de formation en matière de santé et de sécurité au travail. C'est seulement à la condition d'une prise de conscience de l'importance de la sécurité au travail dans les centres de formation, qu'une culture de prévention peut aussi se développer chez les personnes en formation ou chez les employés.

De nombreux acteurs, en particulier dans les chambres d'artisanat en Afrique, ont déjà reconnu un important changement de mentalité. Le projet RIFA soutient également ces attentes par la formation continue et la participation d'experts externes sur la protection du travail. Les chambres des métiers et d'artisanat ont un accès direct aux entreprises et elles sont les représentants du secteur de l'artisanat, qui représente une proportion significative dans les pays en développement et créé de nombreux emplois. De plus, les chambres sont des partenaires reconnus par les acteurs législatifs.

Dans les entreprises artisanales des pays en développement, où la plupart des entreprises travaillent de manière informelle, la situation des employés en matière de santé et de sécurité au travail est particulièrement difficile. Ces entreprises sont en effet situées en dehors du cadre juridique et institutionnel. Il est donc important d'examiner comment ils peuvent s'intégrer dans le système d'information et de contrôle. Les entreprises formalisées offrent un bien meilleur accès aux conditions quotidiennes requises en matière de santé et de sécurité au travail. Si l'entreprise est incluse dans les systèmes sociaux et d'assurance, il est plus facile pour l'état de réagir en cas d'accident ou de dommages sur la santé. Le Brésil a bien fait d'améliorer la situation de la santé et de la sécurité dans le cadre d'une stratégie nationale visant à éliminer le secteur informel. Les entreprises formelles ont en effet une équipe de sécurité interne et elles sont également intégrées dans le système des contrôles du ministère du travail. En outre, la question de la sécurité au travail occupe une place de plus en plus importante dans le débat public, et ce, dans le cadre du développement économique du pays.

Au cours des questionnaires, tous les partenaires du projet RIFA ont indiqué que seul un vaste réseau réunissant tous les acteurs du monde du travail peut initier l'avancement des travaux dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail : les entrepreneurs, les conseils d'administration, les chambres de métiers, les centres d'éducation, les autorités étatiques de contrôle et les travailleurs eux-mêmes doivent travailler en étroite collaboration pour créer une culture de prévention. Deux groupes jouent un rôle de premier plan. Tout d'abord, les travailleurs dans les entreprises qui sont tous les jours soumis aux dangers lié au travail, et qui connaissent le mieux la situation. Ils peuvent donc faire une pression sur les employeurs. Ensuite l'état, qui peut agir comme autorité de surveillance et d'observation des normes dans les pays dotés d'un cadre réglementaire et juridique faible. Certains partenaires du pro-

³² CNMCI est le premier partenaire RIFA qui œuvre à l'intégration des modules sur la promotion de la sécurité au travail dans la formation professionnelle dans l'artisanat.

jet RIFA iraient plus loin en intégrant aussi les écoles et les familles des employés, ainsi qu'en utilisant les médias pour promouvoir une plus grande prise de conscience de la nécessité d'une culture de prévention. Les jeunes professionnels doivent être particulièrement conscients de leur droit à un travail sûr, de sorte que la formation ainsi que les écoles joueront un rôle plus important. Il a été également souligné que ces dernières années, des accidents spectaculaires et des scandales graves ont contribué à placer le sujet à une place plus importante dans le débat public.

En outre, il a été proposé de créer des comités d'hygiène et de sécurité pour assurer la conformité avec les règles dans les entreprises et élaborer des propositions appropriées à la gestion. Toutefois, cela n'est utile qu'en ce qui concerne les grandes entreprises, comme il en existe rarement dans les pays partenaires. De plus, cette proposition représente l'équipe de la sécurité interne (CIPA), qui existe déjà dans les entreprises brésiliennes de taille correspondante.

Les partenaires brésiliens ont souligné que les efforts pour améliorer la sécurité au travail ont besoin des nouvelles orientations. Ces dernières années, depuis que la technologie est davantage entrée dans les petites entreprises et l'artisanat, le nombre d'accidents graves est en baisse. Et, pour l'avenir, on s'attend à ce qu'il y ait une augmentation des risques du travail liés aux poisons, aux gaz, au travail sur ordinateur et aux mauvaises postures. C'est-à-dire qu'il faut mettre en place des mesures de long terme afin de prévenir, parce que ces problèmes de santé se développent plus lentement. C'est la promotion de la santé qui sera à l'avenir de plus en plus importante, et non plus la prévention des accidents. Ce qui doit se refléter dans les modules correspondants de la formation professionnelle.

En général, les partenaires RIFA ont admis l'idée que si chaque acteur est à son niveau conscient de l'importance de la santé et de la sécurité au travail pour la qualité de vie, une étape importante vers une culture de prévention en milieu professionnel et vers un changement important de mentalité sera alors franchie.

D'autres études font référence à la dimension globale de la protection du travail, car ces dernières décennies, de plus en plus d'industries et sites de production ont été réinstallés dans des pays en développement, où les normes sont considérablement inférieures, qui concernent en particulier les travailleurs jeunes, qui sont principalement exposés à la pollution, aux produits chimiques toxiques ou aux pesticides.³³ La population active du monde constate sa plus grande augmentation chez les jeunes travailleurs dans les pays en développement qui, en raison de leur expérience moindre et de leur emploi fréquent dans les zones dangereuses, souffrent souvent des accidents et des maladies liés au travail. C'est pourquoi l'intégration des sujets correspondants dans la formation professionnelle peut avoir un grand impact.

Le rapport cité indique plusieurs exemples de pays en développement, qui en raison de l'influence du développement des dernières décennies, ont vu leurs gouvernements adopter des lois nouvelles sur la santé et la sécurité au travail. Le texte démontre que de la grande tendance des heures de travail flexible et des nouveaux arrangements de travail, résultent de nouveaux défis en matière de sécurité au travail. Aux côtés de nouveaux dangers, en particulier de type psychosocial, liés à la délimitation du travail, à la pression augmentée et au stress, apparaissent de nouveaux problèmes. En effet, les formes de travail à temps complet peuvent davantage influencer sur la responsabilité des entrepreneurs en matière de sécurité au travail.

5. Résumé

³³ International Labor Conference, 91st session 2003: ILO standards-related activities in the area of occupational safety and health: An in-depth study for discussion with a view to the elaboration of a plan of action for such activities, à: <http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc91/pdf/rep-vi.pdf>, p. 32 et suivantes.

Cette étude s'est concentrée sur la santé et la sécurité au travail dans les entreprises artisanales dans certains pays en développement, en mettant l'accent sur la comparaison entre la situation en Afrique de l'Ouest et en Amérique Latine. Dans le cadre du projet RIFA, les partenaires de ces pays travaillent conjointement aux solutions visant à améliorer la situation, en particulier sur les moyens de la formation professionnelle.

Les partenaires du projet RIFA sont unanimes quant au rôle clé que jouent le secteur privé, et l'état dans la promotion de la sécurité au travail. Les entreprises ont à mettre en œuvre une bonne santé et une bonne sécurité, et les états ont à créer le cadre juridique adéquat et à assurer son application. Les partenaires du Maroc ont démontré que la situation actuelle dans leur étude nationale est un exemple pour tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. Le Maroc a en effet incorporé des conventions internationales sur la protection du travail dans sa législation nationale. Mais le problème reste la mise en œuvre au niveau des entreprises. Il n'existe aucune réglementation qui exige des entrepreneurs qu'ils se conforment à certaines normes minimales. Les entreprises et les employés ne montrent pas d'intérêt, pas plus qu'il n'y a une vraie conscience des dangers liés au travail et de leurs conséquences. Quand les normes existent déjà, elles ne sont pas respectées, parce que l'efficacité et l'exécution de la volonté des pouvoirs publics demeurent faibles.

Par conséquent, tous les partenaires du projet RIFA ont convenu que les deux objectifs suivants doivent avoir la priorité dans les efforts pour améliorer la sécurité au travail :

- Changement de la mentalité et des valeurs et création d'une sensibilisation à l'importance sociale, économique et financière de la santé et de la sécurité au travail.
- Création d'une culture de prévention.

Une culture de prévention et de sécurité au travail est ici pensée comme une culture globale qui inclut les divers aspects tels que les valeurs, les attitudes, les règles, les systèmes et pratiques de gestion, les principes de participation et les types de comportement, qui ont des effets favorables sur la création d'un environnement sûr et sain.³⁴ A partir des expériences des pays développés, qui ont eu besoin de plus d'un siècle pour établir une telle culture, nous savons que l'intégration des principes de sécurité dans l'éducation des travailleurs futurs est une condition fondamentale pour l'amélioration de la situation à l'avenir de la sécurité au travail. Par conséquent, la mise en relation de ce sujet avec les initiatives de formation professionnelle est le résultat central de cette étude.

Les participants accordent donc une importance fondamentale aux sujets de la santé et de la sécurité au travail et à l'intégration dans la formation professionnelle. Des expériences des pays développés comme au Brésil, les pays africains peuvent apprendre que les apprentis d'aujourd'hui sont de futurs employés dans les entreprises, et peuvent être les plus susceptibles d'être sensibilisés à un nouveau sujet. Aussi la formation professionnelle tient-elle un rôle important, parce qu'elle crée la prochaine génération d'employés qui n'ont pas été préformés, et qui sont donc particulièrement ouverts à l'importance nouvelle de la sécurité et de la santé au travail. La formation de la prochaine génération de travailleurs est une bonne occasion de rendre à la question de la sécurité la place que lui vaut son importance.

Autres questions que les partenaires du projet RIFA considèrent comme importantes :

- Création et imposition des lois efficaces,
- Programmes pour l'intégration des enfants et des jeunes qui travaillent dans les systèmes de la formation professionnelle,
- Initier des systèmes d'information pour tous les acteurs,
- Contrôle de sécurité au travail par les institutions étatiques efficaces,

³⁴ Cf. International Labor Conference, 91st session 2003, p. 32

- Coopération de tous les acteurs (syndicats, chambres des métiers, centres de formation, travailleurs, entreprises, administrations étatiques),
- Création des comités de sécurité au travail dans les entreprises,
- Possibilités des déductions fiscales pour les investissements effectués dans la santé et la sécurité au travail par les entreprises.

Les chambres de métier des différents pays jouent un rôle particulièrement important dans la mise en œuvre des propositions. En tant que représentantes des entreprises, elles connaissent les besoins et la situation dans les entreprises, et en plus elles ont un vaste réseau de partenaires internationaux et des ressources à leur disposition. Par exemple, elles peuvent mettre leurs membres en contact avec des projets internationaux en matière de santé et de sécurité au travail ; elles peuvent organiser la participation aux formations continues, organiser des conférences et utiliser leur réseau pour soutenir une culture de prévention dans leurs entreprises membres.

Il faut que les décideurs et les parties prenantes dans les entreprises, ainsi que les centres de formation prennent en compte les résultats de cette étude. En outre, les représentants des entreprises tels que les chambres des métiers dans les pays africains ont demandé à transmettre les conclusions de cette étude aux décideurs concernés.

Il faut lancer un système complet de sensibilisation en plus de l'intégration du sujet dans la formation professionnelle, qui puisse convaincre les entreprises et leurs représentants de l'importance d'une protection du travail adaptée, d'un point de vue économique, et de façon claire. Actuellement, la plupart des entreprises craignent le coût des mesures pour l'amélioration de la santé et de la sécurité. Il faut donc convaincre qu'une meilleure protection du travail peut permettre d'économiser beaucoup de frais supplémentaires tels qu'indemnisation, temps de travail perdu ou pénalités.

Sources

Questionnaires et ateliers dans le cadre du projet RIFA, auquel les participants de la Côte d'Ivoire, Benin, Maroc, Guatemala, Honduras ont répondu.

Les études nationales sur « La Formation professionnelle et la Sécurité et la Santé au Travail », créées dans le cadre du projet RIFA au Maroc, au Bénin et en Côte d'Ivoire.

International Labour Conference, 91st session 2003: ILO standards-related activities in the area of occupational safety and health: An in-depth study for discussion with a view to the elaboration of a plan of action for such activities, in: <http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc91/pdf/rep-vi.pdf>

Wolfgang Jäger: Arbeitsschutzlexikon, 18. Aufl., Landsberg am Lech 2001

Gemeinsame Deutsche Arbeitsschutzstrategie (Stratégie Allemande de la Sécurité au Travail): Arbeitsschutz im Dialog, 6. Arbeitsschutzforum am 31. August 2011, description des ateliers (en Allemande) à: <http://www.gda-portal.de/de/pdf/6-Arbeitsschutzforum-Workshops.pdf?blob=publicationFile&v=2>

Benjamin O. Alli: Fundamental Principles of OHS, ILO Report, Genève 2001, à: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_093550.pdf

Rainer Hofmann: Arbeitsschutz im Wandel, dans le magazine TIEFBAU 3 / 2007, p. 139 - 144

African Union 2007: Strategy to Revitalize Technical and Vocational Education and Training (TVET) in Africa, in <http://info.worldbank.org/etools/docs/library/243614/TVET%20Strategy%20in%20Africa.pdf>

Regina Galhardi 2002: Financing Training: Innovative Approaches in Latin America, in: <http://www.oitcinterfor.org/public/english/region/ampro/cinterfor/conf/2002/slucia/galhardi.pdf>

OIT convention no. 88, art. 6 de 1948 (Promotion de la formation professionnelle continue par l'agence de l'emploi)

Ulrike C. Kannengießer: Arbeitsschutz für Frauen. Ein Leitfaden für die Praxis, Hans-Böckler-Stiftung 2005, in: http://www.boeckler.de/pdf/p_edition_hbs_144.pdf

Contrat international sur les droits économiques, sociaux et culturels, article 7, à: <http://www.admin.ch/ch/d/sr/i1/0.103.1.de.pdf>